



GT ACCISES

PROCÈS-VERBAL

16.10.2020

CONVENORS	VERHAEREN Kurt (COMEOS) & DE BORGGRAEF Pierre (AGD&A)
SECRÉTAIRES	VERHAEREN Kurt (COMEOS) & DE BORGGRAEF Pierre (AGD&A)
PRÉSENTS	Andy Boeykens - Législation accisienne Anne-Sophie Lammertyn - Opérations - Région de Gand Ayten Demir - Processus & Méthodes Bart Engels - Nafora Economic Support - Support économique Émilie Durant - Opérations - Autorisations Bruxelles Frank Coene - Opérations -Team ABC Gand Gert Verboven - Opérations - Division Contrôle 2 ^e ligne Hasselt Jürgen Vanhoyland - Automatisation Koba Tuts - Autorisations - Région de Bruxelles Liesbeth Luts - Opérations - Équipe Gestion des Autorisations Myriam Godart - Législation accisienne Rudi Lodewijks - Opérations - Directeur de Centre régional Hasselt Sophany Ramaen - Nafora Bart Sonck - Comeos Bertrand Van Maele - Vinum & Spiritus David Marquenie - FIEB et Fevia Elke De Jonghe - CRSNP Filip Ackermans - Essencia Frederik Cappelle - ICC Hans Rennings - Comeos Jean Baeten - VBO-FEB Jim Styleman - CRSNP Johan Geerts - CRSNP Johan Mattart - Fédération belge des négociants en combustibles et carburants asbl (Brafco) Karl Van Gestel - Forward Belgium Lore Lanslots - CRSNP Marc Wouters- Fédération pétrolière belge Martine Van Den Bossche - Essencia Nick Toremans - vzw Belgische Brouwers - Brasseurs Belges asbl Philippe Heeren - ICC Philippe Lesage - Unizo
Excusé :	

Ordre du jour

- Simplifications par la numérisation : discussion de propositions concrètes
- E-commerce : travailler à des conditions de concurrence équitables pour la vente de boissons alcoolisées en Belgique : appel à candidatures pour un sous-groupe de travail
- Garantir des conditions de concurrence équitables dans les régions : discussion d'exemples concrets

Après la présentation du nouveau convenor Pierre De Borggraef pour la Douane, les priorités pour l'année à venir sont expliquées.

Priorité 1 : la simplification par la numérisation vise à identifier les procédures existantes, qui sont aujourd'hui principalement manuelles et sur papier, qui peuvent être numérisées.

Priorité 2 : Celle-ci sera concrétisée par un sous-groupe de travail distinct et vise à étudier les solutions qui peuvent être proposées pour la création de conditions de concurrence équitables pour la vente de boissons alcoolisées en Belgique. Les participants pourront s'inscrire par un mailing séparé.

Priorité 3 : La création d'une méthode de travail uniforme dans les différentes régions.

Les propositions reçues dans l'intervalle concernant les première et troisième priorités sont ensuite traitées plus en détail au moyen d'une feuille Excel mise à la disposition des participants avant la réunion.

Point 1 de l'ordre du jour : discussion des propositions concernant la simplification par la numérisation

Il est également fait référence au tableau de suivi en annexe.

1. Simplification introduction AC4 dans PLDA, possibilité de télécharger le fichier XML

Le convenor explique que pour l'instant rien ne sera changé à l'actuel AC4, car l'AGD&A va développer un nouveau système. Un groupe de travail AGD&A sera créé à cet effet. La possibilité sera prévue de télécharger des fichiers XML.

2. Automatisation de la procédure diesel professionnelle

Il existe une proposition sur laquelle un consensus doit d'abord être atteint entre les participants du secteur privé. Il n'y a pas de consensus sur l'introduction d'une carte de carburant professionnelle spécifique. Le convenor répond qu'il doit d'abord y avoir un consensus politique avant que cette proposition puisse être élaborée plus avant.

3. Possibilité de soumission électronique de dossiers (autorisations, remboursements)

C'est prévu dans le développement de KIS-SIC. La priorité est donnée d'abord aux autorisations douanières et ensuite aux droits d'accises.

Le convenor précise que cela sera possible pour toutes les autorisations. Le chef de projet de KIS-SIC, Rudi Lodewijks, explique que chaque autorisation pourra être demandée par voie électronique. Les annexes obligatoires en feront également partie.

4. Automatisation DAS

Le convenor explique que c'est prévu pour février 2023. Cette proposition fera l'objet d'un suivi ultérieur au sein du groupe de travail.

Un participant mentionne les risques possibles concernant l'e-DAS. Le convenor constate que l'AGD&A en est consciente (identification, déclaration préalable et cautionnement, etc.). Ces risques existent déjà avec la version papier du DAS.

Un autre participant indique que le DAS offre des avantages en termes de rapidité de traitement et d'attestation.

Le service Management de l'information explique que les mêmes autorisations spécifiques de site et les mêmes avis seront utilisés que de l'e-AD. La même logique sera suivie que pour l'EMCS lié à la méthode de travail fédérale pour la répartition des rôles.

Un participant demande si la demande électronique deviendra obligatoire ou facultative. Le service législation - accises vérifiera ce point.

Un participant demande si le document « petits producteurs de vin » sera automatisé. Le service législation - accises vérifiera ce point.

5. Engagement de déclaration des marchandises en vrac

Il s'agit plutôt d'un aspect douanier qui sera transmis au groupe de travail ICT. Il y aura un retour d'information au groupe de travail Accises.

6. Notification de mélange de produits énergétiques de nature différente - notification en ligne et attribution d'un numéro de référence

En cas de mélange de fioul et de gaz, ce mélange est déclaré aux douanes sur la base d'un processus papier. Le convenor explique que cela fera également partie du développement de KIS-SIC.

7. Système de déclaration simplifié pour les petits opérateurs étrangers

La proposition concerne un système de déclaration simplifié pour les déclarants occasionnels/petits déclarants. Accès et déclaration sur la base des données d'identification étrangères sans autorisation ni représentation.

Le convenor explique devoir d'abord coordonner l'approche proposée avec le service de Législation. Le convenor indique qu'il est important d'utiliser une approche commune du point de vue de la TVA et des droits d'accises. En attendant l'OSS, nous pouvons examiner quelles solutions valables sont possibles.

Le chef de projet de KIS-SIC explique que la possibilité de se connecter directement est suspendue pour le moment.

8. Automatisation de la déclaration de travail

Le convenor précise que cela sera également intégré dans le KIS-SIC. Le timing à cet effet est fin 2021.

Remarque générale concernant le KIS-SIC : Sophany Ramaen propose aux participants, dans l'attente de la numérisation de KIS-SIC, de présenter des quick wins.

Commentaire du secteur privé (Marc Wouters) selon lequel la priorité dans de nombreux cas est donnée à la douane. Le chef de projet de KIS-SIC répond que la cause doit être recherchée dans la capacité limitée.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Suivi de l'évolution AC4 (point 1), EMCS (point 4) & KIS-SIC (points 3, 6, 8)	Convenor AGD&A	Prochaine réunion
Répondre à la question – point 4 – DAS (e-DAS obligatoire ou non)	service législation – accises	Prochaine réunion
Répondre à la question – point 4 – EMCS – état d'avancement mouvements pour petits producteurs de vin	service législation – accises	Prochaine réunion
Discuter avec le service législation – accises – point 7 – simplification du système de déclaration pour les petits opérateurs étrangers – benchmarking avec le Danemark ?	Convenor AGD&A	Prochaine réunion
Feedback discussion au sein du GT ICT sur la déclaration simplifiée	Sophany Ramaen	Prochaine réunion

Point 2 de l'ordre du jour : E-commerce conditions de concurrence équitables boissons alcoolisées

Compte tenu de sa nature spécifique, cette priorité sera développée plus avant au sein d'un sous-groupe de travail. Les participants pourront s'inscrire par un mailing séparé.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Envoyer l'appel par courriel	Secrétariat Nafora	30.10.2020

Point 3 de l'ordre du jour : Discussion des propositions de conditions de concurrence équitable pour l'application de la législation dans les régions

1. Méthode de calcul de l'accise due en cas de manquants consécutifs à un transport

Ce problème a été résolu dans l'intervalle.

2. Procédure à suivre en cas de remise en œuvre de produits

Une solution à ce problème est en préparation. D'autres communications suivront.

3. Application uniforme de la législation dans tous les entrepôts fiscaux à gestion centralisée.

Un participant (Marc Wouters) explique également que les régions ne suivent pas toujours les instructions du bureau de contrôle central. Le convenor demande au participant des exemples concrets de problèmes. On examinera avec Opérations quelles solutions adaptées peuvent être proposées.

4. Travailler avec des autorisations d'accises provisoires

Il n'est pas possible de travailler avec des autorisations d'accises provisoires Le convenor demande comment nous pouvons accélérer la procédure de demande en reformulant le problème.

5. Harmonisation des modèles de fiches d'information pour les demandes d'autorisation d'accises

On examinera avec Marketing et Opérations les actions qui peuvent être entreprises pour parvenir à une harmonisation.

Un participant (Philippe Lesage) propose de créer au niveau central un seul document par type d'autorisation.

6. Application de la législation – preuve de bonne vie et mœurs – délai de 1 mois.

Le convenor demande des exemples concrets.

Un participant (Philippe Lesage) demande s'il est possible de prévoir des directives distinctes pour les conducteurs étrangers.

7. Calcul des cautionnements

Le convenor explique qu'un cadre légal existe qui le prévoit déjà (art. 11 AR 17.03.2010).

8. Uniformisation des contrôles lors des foires aux vins

Il y aura une coopération avec Opérations pour arriver à une solution concrète. Des exemples concrets sont toujours les bienvenus.

9. Amélioration du site web D&A - information

Le convenor lance l'appel à tous les participants autour de suggestions pour améliorer le site web en termes d'informations nécessaires aux opérateurs.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Donner des exemples concrets/suggestions pour les points 3, 6, 8 et 9.	Convenor secteur privé	Prochaine réunion
Traiter en interne les points 3, 5, 8, 9	Convenor AGD&A	Prochaine réunion

DIVERS

Le convenor lance un appel à la participation du secteur du gaz et de l'électricité au groupe de travail Accises. Jean Baeten (FEB) contactera et posera la question à la fédération concernée.

La date de la prochaine réunion sera communiquée ultérieurement.

